## ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2024

# INSTAURER LA TRANSPARENCE SUR LA FABRICATION DES PLATS SERVIS EN RESTAURATION - (N° 2099)

### **AMENDEMENT**

Nº CE28

présenté par M. Emmanuel Maquet, M. Bourgeaux, M. Dive et M. Dubois

#### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

La première phrase du premier alinéa de l'article L. 412-6 du code de la consommation est complétée par les mots :«, si le produit a été décongelé ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous réserve qu'un précédent amendement soit parvenu à rendre opérant l'article L412-6 du code de la consommation que les débats parlementaires avaient laissé facultatif en 2016, le présent amendement vise à y ajouter la mention du fait que le produit ait été décongelé.